



EDITO

Le 6 mai 2024 sur Ulysse un message apparaît. Vu le titre « Nouvel accord unanime à la DGFIP sur la revalorisation indemnitaire », une bonne nouvelle s'annonce. Ce que je ne savais pas c'est que c'était une partie de la version DGFIP des Chiffres et des Lettres. Des Chiffres donc. Ce doux message rapporte que moi agent de la DGFIP je vais toucher de façon pérenne 550,50 € bruts annuels en 2 étapes sur 2024 et 2025. Il est précisé que la Direction Générale, consciente des attentes des agents en termes de revalorisation et de reconnaissance, fait par ce geste un acte fort valorisant le professionnalisme et l'investissement au quotidien des agents. Tout d'abord en 2024, une revalorisation de + 6 points de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF) représentant 330,30 € bruts annuels soit 27,525 € bruts par mois. Puis, en 2025, une revalorisation de + 4 points d'ACF représentant 220,20 € bruts par an soit 18,35 € bruts par mois. Un geste fort... de café. Habile jeu de communication que d'évoquer un chiffre annuel, qui plus est en bruts. Revalorisations non frappées par l'impôt et à l'abri des nombreux soubresauts d'une inflation galopante... Belle image d'Épinal, qui ne va pas permettre aux agents de mettre du beurre dans les « épinals »... Des lettres. Ou plutôt la suppression des 3 premières de l'alphabet A, B et C. Pour casser le plafond de verre, mettons fin aux catégories de la Fonction Publique affirme Stan le brave, qui a le courage de vouloir moderniser le statut. Remarquez, les lettres A, B et C pourraient revenir par la fenêtre. Et oui, il est envisagé une rémunération au mérite pouvant être attribuée aussi en fonction de sa capacité à réduire sa consommation d'énergie. Les agents seront-ils affublés, tel un lave-linge, d'une étiquette énergie ? Enfin, le 10 mai 2024, le SIP de Limoges et le SIP de Saint Junien ont eu droit à la visite de notre direction. À défaut de leur offrir la lune ce fut croissant pour tout le monde. Comme disait Pierre Desproges : « Les succès d'estime ne conduisent jamais leurs bénéficiaires qu'aux épinards sans beurre », en est-il de même avec les croissants ?

SOS cadre dans la fonction publique

Le gouvernement envisage de supprimer les catégories A, B et C de la fonction publique dans le cadre de la réforme du secteur qu'il doit présenter à l'automne, a fait savoir le ministre de la transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, mardi 14 mai. « C'est un sujet que je mets sur la table », a-t-il affirmé sur la chaîne Public Sénat. Dans ce même entretien Stanislas Guerini indique vouloir faciliter le licenciement des agents de la fonction publique, une proposition qui suscite l'ire des syndicats. « Le respect pour les organisations syndicales, c'est de ne pas avoir de projet caché, c'est de mettre les sujets sur la table. Je préfère qu'on s'engueule un peu au début, qu'on se dise les choses, puis qu'on avance », a-t-il assumé. En tout état de cause, on risque de s'engueuler avant, pendant et après...

LE GOUVERNEMENT VEUT LEVER LE "TABOU DU LICENCIEMENT" DES FONCTIONNAIRES

OUH LÀ LÀ !
ATTENTION ! OUTRE LE FAIT
QUE CELA EXISTE DÉJÀ POUR
FAUTE OU INSUFFISANCE
PROFESSIONNELLE...

...FACILITER LES LICENCIEMENTS
METTRAIT EN PÉRIL L'INDÉPENDANCE
MINIMALE DÉJÀ TRÈS PRÉCAIRE
DES FONCTIONNAIRES FACE
AU POUVOIR POLITIQUE.

BAH POURQUOI
JE VEUX LE FAIRE,
À TON AVIS,
BANANE ?!!



Mensonges ou vérité...

La Direction Générale nous aurait elle menti ? La question peut certainement être posée suite au 1^{er} jugement rendu contre un agent de la DGFIP le 3 mai dernier. En effet, ici, c'est l'adjoint qui est condamné et non le comptable. Contrairement aux engagements de la DG et aux vidéos rassurantes du chef du SCL en mode stand-up, c'est bien tous les agents qui valident une opération, qui sont condamnables par la RGP. Ainsi, la Cour des comptes s'appuie sur le fait que *« le collègue a joint au téléphone le payeur départemental, alors en congé »*. S'il résulte donc de l'instruction que la question du paiement de ces mandats a été évoquée lors de cet échange, il n'est en revanche pas établi que le changement d'affactureur l'ait également été. Bref, ne conserver aucune trace d'échanges en cas de conversation téléphonique entraîne un risque de condamnation. Cette fois, c'est un inspecteur qui s'est fait condamner, mais que serait-il advenu en cas d'absence également de l'adjoint ? On peut supposer que la condamnation aurait frappé un contrôleur ou contrôleur principal bénéficiant de la délégation de signature... Fiscalité personnelle, professionnelle, gestion publique État ou locale, nous sommes tous et toutes concerné.e.s... Alors petites châtaignes faites attention à vous et assurez-vous d'avoir toutes les garanties à faire votre travail, car le grand méchant loup ne vous loupera pas...



Comme d'habitude, tout va bien :

Certains contribuables des départements 1 à 19 n'ayant pas réussi à envoyer leur déclaration d'impôts à temps en raison d'un «dysfonctionnement» technique bénéficient d'un report jusqu'au 30 mai, a annoncé cette fin de semaine le site impots.gouv.fr. En pleine période de déclaration des revenus 2023, les personnes devant déclarer des revenus professionnels de type bénéfices non commerciaux (BNC) ou bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ont été dans l'incapacité de le faire à partir de mardi, et donc, d'envoyer leur déclaration. C'est comme tout les ans finalement... on ne change pas une équipe qui gagne.

Parachute pour ne pas tomber.

La Châtaigne a eu vent d'un mail de la DDFIP de la Corrèze qui propose aux agents, par l'intermédiaire de l'amicale de la préfecture, des sauts en parachute sur le site de l'aéroport de Brive. Vu la hauteur de la tour administrative de Tulle, pourquoi aller si loin pour sauter ? Le DDFIP local n'a pas eu besoin d'artifice pour faire sauter les trésoreries avec le NRP... En même temps, 200€ pour monter à 4000 m, c'est pas si cher payé le 7ème ciel...

La Châtaigne d'Honneur :

La Châtaigne d'Honneur de juin est attribuée à Pierre Moscovici, président du Haut Conseil des Finances Publiques et 1^{er} président de la Cour des Comptes qui, au micro de France Info le 29 avril dernier indiquait *"Il faut dire la vérité aux Français"*, avant un débat d'orientation budgétaire sans vote, à l'Assemblée nationale. *"Quelles qu'elles soient [ces vérités], il faut leur dire d'où l'on part et où on va arriver et comment on fait entre les deux"*, soulignait-t-il. Pas de soucis Pierre, en tant qu'ancien Ministre de l'Économie et des Finances, c'est l'expérience qui parle certainement...